

## LE 5 MARS 2018

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 5 mars 2018, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	Steve Lapointe
Martine Rouillard	Roxanne Nolet

La séance est présidée par la mairesse, Mme Marielle Lemieux et M<sup>me</sup> Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-03-18

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 février 2018
4. **Suivi au procès-verbal :**
  - Arrérages de taxes
  - Achat d'une sonde de niveau eaux usées
  - Achat d'un échantillonneur eaux usées
5. Approbation des comptes à payer
6. **ADMINISTRATION :**
  - NOTE Remise du rapport budgétaire
  - 6.1 Présentation & adoption du Rapport financier au 31 décembre 2017
  - NOTE Rapport du maire & conseillers en charge de différents dossiers
    - Rencontre avec Hydro-Québec
    - Rencontre avec Dominique Vien et Marie-Pier Boutin
  - 6.2 Adoption prévisions budgétaires 2018
  - 6.3 Adoption règlement # 320-18 (décrétant les tarifs pour les services municipaux)
  - 6.4 Assurances
  - 6.5 Dérogation mineure
  - 6.6 Formation pour la déchetterie
  - 6.7 Refaire plancher à la caisse
  - 6.8 Politique en matière de vol, fraude & vandalisme
  - INFO Borne électrique EDF
  - 6.10 Services en taxes à la consommation
  - 6.11 Adoption projet de règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement
  - 6.12 Formation gestion de conflits
  - ~~6.13 Droit de passage à Henri-Louis Ménard~~
  - 6.14 Nouvelle inspectrice en bâtiments & environnement
  - 6.15 Dossier Roch Laflamme
  - 6.16 Demande de commandite « École Rayons-de-Soleil »
  - 6.17 Demande de subvention culturelle
  - 6.18 Préposé à la déchetterie municipale

- 6.19 Adoption des états financiers de l'O.M.H.  
6.20 ~~Avis de motion & adoption 1<sup>er</sup> projet de règlement « modifications règlements d'urbanisme »~~

7. **VOIRIE :**

- 7.1 Abat poussière  
7.2 Balayage des rues  
7.3 Débroussaillage, etc.  
INFO Rang St-Charles Sud  
7.4 Remplacement adjoint employé municipal  
7.5 Achat d'une partie de terrain  
7.6 Engagement Arpenteur & notaire  
7.7 Inspection routes gravelées de la Municipalité  
7.8 Plaintes Chemins d'hiver

8. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**

- 8.1 Demande CPTAQ  
8.2 Inspection avec robot sous-marin des réservoirs d'eau potable  
8.3 Formation de perfectionnement en traitement de l'eau

9. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :**

10. **COMITÉ ET LOISIRS;**

11. **Correspondance & Informations:**

- 11.1 Invitation spectacle bénéfice Nouvel Essor  
11.2 Réponse d'Arezki Djaoud  
11.3 MRC des Etchemins - PDZA  
11.4 Informations Directrice générale

12. **VARIA:**

13. Période de questions : 15 minutes d'allouées par le Règlement # 141-88  
14. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Roxanne Nolet,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en enlevant le point 6.13 & 6.20

ADOPTÉE

02-03-18

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 soit adopté tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉE

**SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DU 5 FÉVRIER 2018**

**Arrérages de taxes :** Il y a 4 dossiers qui ont été envoyés à la MRC, il en reste 3.

03-03-18

**ACHAT D'UNE SONDE DE NIVEAU EAUX USÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions complètes pour l'achat d'une sonde de niveau pour les eaux usées;

Il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** la soumission de SMeau Expert au coût de 2 864,40\$ taxes en sus pour l'achat d'une sonde de niveau eaux usées.

ADOPTÉE

04-03-18

**ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions complètes pour l'achat d'un échantillonneur en eaux usées;

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** la soumission de SMeau Expert au coût de 3 843.40\$ taxes en sus pour l'achat d'un échantillonneur pour les eaux usées.

ADOPTÉE

05-03-18

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** le paiement des factures inscrites au document remis par la directrice générale aux membres du Conseil, soit un total de 83 733.48\$ pour mars 2018, car les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

NOTE

**ADMINISTRATION**

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de février est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE

**Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers**

Madame la mairesse explique les réunions que nous avons eues durant le mois de février dernier soit : **Dominique Vien, Hydro-Québec.**

06-03-18

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/secrétaire-trésorière doit transmettre au ministère des Affaires municipales le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier qui vient de se terminer, au plus tard le 15 mai de chaque année, conformément à l'article 176.2 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 soit accepté tel que présenté aux membres du conseil municipal par la vérificatrice de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, M<sup>me</sup> Karine Béland.

**ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE  
2017**

Revenus : 1 877 250 \$  
 Dépenses : 1 355 301\$  
 Surplus de l'exercice après affectation : 26 542 \$

ÉTATS DE SURPLUS  
 Solde au premier janvier 2017 : 532 727 \$  
 Solde au 31 décembre 2017 : 439 078 \$

ADOPTÉE

07-03-18

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les prévisions budgétaires 2018 soient acceptées telles que  
 décrites ci-dessous :

REVENUS	BUDGET 2017	BUDGET 2018
TAXES FONCIÈRES	643 641 \$	652 015\$
SERVICES MUNICIPAUX	167 313 \$	167 288\$
COMPENSATION ÉCOLE PRIMAIRE	7 800 \$	8 731\$
COMPENSATION TERRES PUBLIQUES	39 230 \$	39 230\$
PÉRÉQUATION	89 400 \$	125 714\$
SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER	105 837 \$	105 837\$
CHALET DES LOISIRS	2 500 \$	2 500\$
PACTE RURAL		
DROITS DE MUTATIONS	11 700 \$	11 000\$
DROITS – CARRIÈRE & SABLIERE	3 500 \$	3 500\$
LOCATION & LOYERS SALLE	7 000 \$	6 100\$
LICENCES & PERMIS	3 000 \$	3 200\$
INTÉRÊTS ARRÉRAGES TAXES	3 000 \$	4 000\$
INTÉRÊTS SUR PLACEMENTS	3 000 \$	3 500\$
FÊTE NATIONALE	7 000 \$	7 500\$
REDEVANCES PROJET ÉOLIEN	108 000 \$	111 550\$
ÉOLIENNES-DONS AUX ORGANISMES	5 000 \$	5 000\$
EMBELLISSEMENT	9 000 \$	9 200\$
AUTRES RECETTES DIVERSES	6 700 \$	8 700\$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 223 621\$</b>	<b>1 274 565\$</b>

DÉPENSES	BUDGET 2017	BUDGET 2018
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	229 321 \$	246 084\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	113 448 \$	125 003\$
TRANSPORT ROUTIER	354 788 \$	368 781\$
HYGIÈNE DU MILIEU	200 201 \$	186 914\$
LOGEMENT SOCIAL - OMH	3 000 \$	3 000\$
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT	81 631 \$	70 960\$

LOISIRS & CULTURE	<b>90 109 \$</b>	93 285\$
FRAIS DE FINANCEMENT	<b>2 810 \$</b>	7 860\$
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	<b>0 \$</b>	2 452\$
IMMOBILISATIONS	<b>148 313 \$</b>	162 226\$
FONDS RÉSERVÉS 150e		8 000\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 223 621\$</b>	<b>1 274 565\$</b>

08-03-18

**ADOPTION RÈGLEMENT # 320-18 – TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Magloire est régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que la présentation du règlement # 320-18 a été régulièrement donné à la séance du 5 février 2018, par madame Anne-Marie Beaudry, conseillère;

IL EST PROPOSÉ PAR Roxanne Nolet,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le règlement numéro 320-18 décrétant les tarifs pour les services municipaux soit adopté en abrogeant le règlement 277-12.

**ARTICLE 1**

La Municipalité offre des services de documentation et d'information qui seront facturés selon les tarifs suivants en vigueur :

- Photocopie : 0,50\$/l'unité
- Photocopie 11x17 : 1,00\$/l'unité
- photocopie recto verso : 1,00\$/l'unité
- Matrice graphique & plan de zonage : 10,00\$/l'unité
- Confirmation de taxes : 10,00\$/l'unité
- Demande d'information entraînant des rapports,  
des recherches ou tous autres documents : 35,00\$/l'heure
- Télécopie ou numérisation : 1,00\$/page

Ces tarifs sont pour les copies en noir et blanc

**ARTICLE 2**

Ces tarifs ne s'appliqueront pas pour les organismes locaux de la municipalité. Les organismes n'auront pas droit à des copies gratuites en couleurs. Un délai raisonnable est demandé pour effectuer le travail (minimum 24h).

**ARTICLE 3**

La liste des tarifs inscrits à l'article 1 pourra être révisée par résolution en cours d'année.

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ UNANIMEMENT, le 5 mars 2018.

---

Mme Marielle Lemieux, mairesse

---

Dany Robert, Directrice générale

Avis de motion & présentation le 5 février 2018

Avis public le 6 février 2018

Entrée en vigueur le 5 mars 2018

Avis de promulgation : 6 mars 2018

**09-03-18**

**ASSURANCES**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'ACCEPTER** le renouvellement de notre contrat d'assurance pour l'année 2018. De faire évaluer nos bâtiments et leurs contenus par un évaluateur professionnel de St-Georges de Beauce. D'ajouter à notre contrat l'assurance des frais de justice au coût de 250\$.

ADOPTÉE

**10-03-18**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Marco Maheux, propriétaire du lot 5 067 333 situé dans le rang St-Hilaire Nord, désire exploiter une sablière sur son lot dans le Rang St-Hilaire Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la réglementation en vigueur (Règlement numéro 313-17) relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Saint-Magloire de façon à adapter certains articles spécifiant les caractéristiques d'exploitation et à encadrer les activités de dynamitage;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 7 février 2018, a décidé de donner son appui à M. Marco Maheux afin qu'il puisse exploiter une sablière dans le Rang St-Hilaire Nord;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal au moins 15 jours avant la tenue de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'ACCEPTER** les recommandations faites par le CCU, soit la permission d'exploitation d'une sablière dans le Rang St-Hilaire Nord;

**D'AUTORISER** l'émission d'un permis au propriétaire du terrain # 5 067 333 du Rang St-Hilaire Nord à Saint-Magloire, pour l'exploitation d'une sablière.

ADOPTÉE

11-03-18

**FORMATION POUR LA DÉCHETTERIE**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE PERMETTRE** à notre employé municipal ainsi qu'à la Directrice générale d'aller suivre de la formation les 10 & 17 avril pour la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD). De payer les frais reliés à cette formation.

ADOPTÉE

12-03-18

**REFAIRE PLANCHER À LA CAISSE**

**CONSIDÉRANT QU'**avant de déménager le bureau municipal à la caisse populaire, on se doit d'enlever les tapis présents dans le bâtiment de la Caisse populaire;

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE DEMANDER** une soumission pour faire installer un nouveau revêtement pour les planchers dans le bâtiment à la caisse populaire par Pose Etchemin inc.

ADOPTÉE

13-03-18

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE VOL, FRAUDE & VANDALISME**

**CONSIDÉRANT QU'**une politique en matière de vol, fraude & vandalisme a été remise à chaque membre du conseil antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil en ont pris connaissance et qu'ils voient la nécessité d'adopter cette politique à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ADOPTER** la politique en matière de vol, fraude & vandalisme tel que présenté.

ADOPTÉE

INFO

**BORNE ÉLECTRIQUE**

Suite à une demande de commandite pour l'achat et l'installation d'une borne électrique auprès d'EDF;

Nous avons reçu une lettre d'EDF qui est fier de prendre part à notre initiative dans le cadre de notre projet d'installation d'une borne électrique de chargement.

Il leur fait plaisir de contribuer en nous remettant un montant de 2 850\$.

Une demande d'aide financière sera également adressée à Desjardins.

14-03-18

**SERVICES EN TAXES À LA CONSOMMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour récupérer de la TPS/TVQ supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** Raymond Chabot Grant Thornton nous chargera pour la 1<sup>re</sup> année 30% des montants récupérés auprès des autorités fiscales. Que la 2<sup>e</sup> année ils nous chargeront un montant de 500\$ et nous donnera la formule. Par la suite, la municipalité sera autonome;

**CONSIDÉRANT QU'**avant la municipalité faisait affaire avec Ethier Avocat de Montréal, qui eux nous chargeaient 35% des montants récupérés auprès des autorités fiscales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE METTRE** fin à notre entente avec Ethier Avocat.

**D'ACCEPTER** l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour récupérer de la TPS/TVQ supplémentaires. Au coût pour la 1<sup>re</sup> année de 30% des montants récupérés auprès des autorités fiscales. Que la 2<sup>e</sup> année un montant de 500\$ nous sera chargé et la formule nous sera donné. Par la suite, la municipalité sera autonome.

ADOPTÉE

15-03-18

**ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION  
AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Magloire a pris conscience du projet de règlement no 128-18, qui a été adopté par le conseil des maires de la MRC des Etchemins en vertu de l'Article 48, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'Article 52 de la susdite loi, la municipalité dispose d'un délai de 45 jours suivant la transmission du projet de règlement pour donner un avis ;

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'APPROUVER** le projet de règlement de modification au Schéma d'aménagement et de développement (transmission en vertu de l'Article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) soit le projet de règlement no 128-18 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4.

ADOPTÉE

16-03-18

**ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION  
AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Magloire a pris conscience du projet de règlement no 129-18, qui a été adopté par le conseil des maires de la MRC des Etchemins en vertu de l'Article 48, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'Article 52 de la susdite loi, la municipalité dispose d'un délai de 45 jours suivant la transmission du projet de règlement pour donner un avis ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'APPROUVER** le projet de règlement de modification au Schéma d'aménagement et de développement (transmission en vertu de l'Article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) soit le projet de règlement no 129-18 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4.

ADOPTÉE

**17-03-18**

**FORMATION GESTION DE CONFLITS**

Il est proposé par Roxanne Nolet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** Mme la mairesse Marielle Lemieux ainsi que la Directrice générale à suivre une formation sur la gestion de conflits au coût de 20\$ mercredi le 21 mars prochain au Georgesville. De payer les frais reliés à cette formation.

ADOPTÉE

**18-03-18**

**NOUVELLE INSPECTRICE EN BÂTIMENTS & ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Magloire est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'engagement d'une inspectrice par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cet engagement, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement, est effectif depuis le 14 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal de Saint-Magloire nomme madame Catherine Parent-Pelletier, en plus de mesdames Annie Venables, Lise Buteau ainsi que monsieur Cam Landry, à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement ;

**QUE** par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* applicable par la municipalité.

ADOPTÉE

**19-03-18**

**DOSSIER ROCH LAFLAMME**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Roch Laflamme a fait une demande d'autorisation à la Cour Suprême du Canada d'interjeter l'appel d'une décision de la Cour supérieure du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ces documents seront examinés par la Cour Suprême du Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Roxanne Nolet,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Saint-Magloire **NOMME** les mêmes procureurs soient Morency Société d'avocats – Christopher-William Dufour-Gagné, avocat dans ce dossier.

ADOPTÉ

20-03-18

**DEMANDE DE COMMANDITE « ÉCOLE RAYONS-DE-SOLEIL »**

**Madame Liette St-Pierre, messieurs Jonathan Goupil & Steve Lapointe, conseillers(ère) déclarent qu'ils s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de commandite de l'école Rayons-de-Soleil pour la 13<sup>e</sup> édition des Olympiades est présentée au conseil;

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'ACCORDER** un montant de 100\$ à l'école Rayons-de-Soleil pour l'organisation de la 13<sup>e</sup> Édition d'Olympiade.

ADOPTÉE

21-03-18

**DEMANDE DE SUBVENTION CULTURELLE**

Il est proposé par Roxanne Nolet,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE NOMMER** Brigitte Nicol, directrice générale adjointe pour déposer une demande de subvention au fonds culturel pour les loisirs, pour faire de la peinture graffiti avec les enfants au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

**PRÉPOSÉ À LA DÉCHETTERIE**

À revenir à une séance ultérieure.

22-03-18

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'O.M.H.**

Il est proposé par Roxanne Nolet,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Saint-Magloire accepte les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation Saint-Magloire/Sainte-Sabine;

**QUE** la municipalité a reçu un montant de 656\$ de l'OMH de St-Magloire/Ste-Sabine.

ADOPTÉE

23-03-18

**VOIRIE**  
**ABAT-POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 mars 2018, deux entreprises ont soumissionné pour l'épandage d'abat-poussière dans les rangs de gravier au printemps 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été étudiées pour s'assurer de leurs conformité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'OCTROYER** le contrat d'épandage d'abat-poussière au soumissionnaire conforme et ayant proposé le prix le plus bas, soit *Les Entreprises Bourget inc.*, pour un montant de 0,3199 \$ le litre avant taxes. Ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage;

**QUE** le document ayant servi à faire l'invitation à soumissionner ainsi que la présente résolution soient considérés comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE

24-03-18

**BALAYAGE DES RUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> mars 2018, deux entreprises ont soumissionné pour le balayage des rues au printemps 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été étudiées pour s'assurer de leur conformité;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'OCTROYER** le contrat de balayage des rues au soumissionnaire conforme et ayant proposé le prix le plus bas, soit *Carrière Ste-Rose*, pour un montant de 130\$ l'heure plus taxes.

**QUE** le document ayant servi à faire l'invitation à soumissionner ainsi que la présente résolution soient considérés comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE

INFO

**DÉBROUSSAILLAGE ETC.**

Le prix de l'heure de débroussaillage JMS inc. est de 102\$/h.  
Nous n'avons reçu aucune réponse pour le fauchage des Rangs.  
Un résumé des prix de composantes, pelles est donné à chaque membre du conseil municipal.

## INFO

### RANG ST-CHARLES SUD

Après information auprès de nos ingénieurs; dans le Rang St-Charles Sud, il s'agissait de travaux palliatifs en surface, la remontée de fissures est normale, surtout dans des conditions peu avantageuses comme présentement ou il y a une fréquence élevée de cycle gel/dégel.

La garantie couvre plus les défauts dont l'entrepreneur avait une responsabilité, comme si on constate que le pavage en surface se désenrobe ou si le joint de construction ouvre de façon anormale.

### REPLACEMENT ADJOINT EMPLOYÉ MUNICIPAL

À revenir à une séance ultérieure.

25-03-18

### ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN

**Mesdames Liette St-Pierre, Martine Rouillard et monsieur Jonathan Goupil, conseillers(ère) déclarent qu'ils s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.**

Il est proposé par Anne-Marie Boutin,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACQUÉRIR** une partie du terrain # 5 067 435 appartenant à 9206-8592 Québec inc. d'une grandeur approximative pour une 1ere partie de 40' X 134' et une 2<sup>e</sup> partie d'environ 99' X 177' avec un bâtiment incluant l'entrée électrique au montant de 8 000\$. La Municipalité paiera les frais reliés à cette transaction ainsi que l'arpenteur, notaire.

ADOPTÉE

26-03-18

### ENGAGEMENT ARPENTEUR & NOTAIRE

Il est proposé par Roxanne Nolet,  
Et résolu unanimement des conseillers présents;

**DE DÉSIGNER** Arpentage Côte-du-Sud pour faire l'arpentage des parties des terrains # 5 067 435 & 5 067 447 que la municipalité acquerra.

**DE DÉSIGNER** également la notaire Sabrina Lamontagne pour faire les contrats notariés pour l'acquisition des terrains # 5 067 435 & 5 067 447.

ADOPTÉE

27-03-18

### INSPECTION ROUTES GRAVELÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Suite à une offre de services de J. Matte Projets & Environnement inc. pour l'inspection des routes gravelées sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** l'offre de services de J. Matte Projets & Environnement inc. pour l'inspection des routes gravellées de la municipalité au coût de 4 540\$ avec rapport taxe en sus. Cette inspection se fera en mai.

ADOPTÉE

### **PLAINTES CHEMINS D'HIVER**

Deux plaintes écrites sont lues au conseil municipal concernant l'entretien des chemins d'hiver pour les piétons. Celles-ci seront prises en considération et nous répondrons à ces citoyens.

28-03-18

### **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT** **DEMANDE CPTAQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Magloire a effectué des travaux de recherche en eau dans la zone à proximité des drains horizontaux, et ce, étant donné que ce secteur est déjà autorisé par la CPTAQ pour le captage de l'eau en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas eu de travaux de recherche en eau souterraine dans les autres espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres espaces n'étaient pas appropriés, car situés beaucoup trop loin par rapport aux installations existantes et donc, voire impossibles à raccorder du point de vue économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est entourée de zones agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif visé par les travaux de recherche en eau dans le secteur des drains horizontaux déjà autorisés en zone agricole était de pouvoir aux besoins en eau actuels et futurs de la municipalité avec l'ajout des puits d'eau souterraine selon la capacité de l'aquifère dans la même zone;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE JUSTIFIER** auprès de la Commission de protection du territoire agricole les critères de décision où la municipalité de Saint-Magloire a effectué des travaux de recherche en eau.

ADOPTÉE

29-03-18

### **INSPECTION AVEC ROBOT SOUS-MARIN DES RÉSERVOIRS** **D'EAU POTABLE**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudoin,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** l'offre de service de DASSYLOI pour l'inspection avec robot sous-marin des réservoirs d'eau potable au coût de 2 400\$ avant taxes.

ADOPTÉE

30-03-18

### **FORMATION DE PERFECTIONNEMENT EN TRAITEMENT DE** **L'EAU**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** Yves Lapointe à suivre une formation théorique & pratique pour l'entretien & l'inspection des bornes-fontaines le 4 mai prochain à Québec au coût de 288.25\$ avant taxes.

**D'AUTORISER ÉGALEMENT** Yves Lapointe à suivre une formation théorique de mise à niveau sur la réglementation en traitement de l'eau potable pour les opérateurs le 15 mai prochain à Québec au coût de 288.25\$ avant taxes.

**DE PAYER** les frais reliés à ces formations.

ADOPTÉE

31-03-18

**SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE**  
**COMITÉ ET LOISIRS**  
**CORRESPONDANCES & INFORMATIONS**  
**INVITATION SPECTACLE BÉNÉFICE NOUVEL ESSOR**

Il est proposé par Roxanne Nolet,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** Mme Marielle Lemieux pour assister au spectacle bénéfique de Nouvel Essor le 18 mars prochain à l'École des Appalaches de Ste-Justine au coût de 10\$/billet.

**DE PAYER** les frais reliés à cette activité.

ADOPTÉE

32-03-18

**RÉPONSE D'AREZKI DJAOUD**

Suite à un courriel de Monsieur Arezki Djaoud permettant à la municipalité de laisser la croix sur son terrain # 5 067 882 tant et aussi longtemps qu'il en sera propriétaire. Qu'il est prêt à avoir une servitude avec la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ENGAGER** Mme Sabrina Lamontagne, notaire pour faire une servitude avec M. Arezki Djaoud permettant à la municipalité d'entretenir une parcelle de terrain pour la croix déjà érigée sur celui-ci et entretenir ladite croix.

ADOPTÉE

**MRC DES ETCHÉMINS**

La MRC réalise actuellement son plan de développement de la zone agricole (PDZA), elle invite les citoyens & agriculteurs à répondre au sondage.

**INFORMATIONS DIRECTRICE GÉNÉRALE**

En 2019, on aura un nouveau dépôt de rôle, il faut prévoir des augmentations de 10 à 15% d'évaluation pour les terres boisées.

Nous aurons le 2 décembre prochain une pièce de Théâtre Alzh'amour à la Salle municipale. L'activité est gratuite.

L'OBV du fleuve St-Jean a déposé un projet pour améliorer la qualité de pêche, la conservation de la truite mouchetée dans la rivière Noire. Un projet d'une douzaine de milliers de dollars a été déposé le 1<sup>er</sup> février dernier, ça prend environ 2 mois avant d'avoir des réponses, l'OBV va nous tenir au courant de ce dossier.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme la mairesse invite les personnes présentes à la période de questions.

**33-03-18**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Roxanne Nolet,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018**

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

\_\_\_\_\_  
Mme Marielle Lemieux  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Dany Robert  
Directrice générale